

Principales activités de votre organisme (aux individus, aux membres ou à la population)

1) En éducation populaire autonome:

2) Autres:

Membres

Nombre et type de membres de votre organisme :

Champs d'intervention

Logement		LGBTQIA2S+	
Chômage		Personnes racisées	
Aide sociale		Paix	
Droits des femmes		Personnes âgées	
Travail		Alphabétisation	
Famille		Environnement	
Loisirs		Solidarité internationale	
Transport		Immigration	
Consommation		Jeunes	
Personnes handicapées		Alimentation	
Culture		Communication	

Signature de la personne autorisée

Date

Documents à joindre au formulaire

- Une résolution de votre conseil d'administration demandant l'adhésion à l'AGÉPA et désignant un délégué ou une déléguée et un substitut

*Veuillez noter que le paiement de votre cotisation annuelle sera exigé lors de la confirmation de votre adhésion.

La cotisation annuelle, d'un montant uniforme de 30 \$, couvre la période du 1er juillet au 30 juin de l'année en cours. Nous vous rappelons qu'il faut avoir payé votre cotisation annuelle pour avoir droit de vote à l'assemblée générale annuelle. Si vous ne pouvez pas payer ce montant, mais que vous désirez demeurer membre, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 819-795-4441.

N'oubliez pas de nous faire part de tout changement de coordonnées (adresse postale, courriel, page Facebook, site Web, etc.) ou de personne ressource, et ce, tout au long de l'année.

Faire parvenir ce formulaire à :

AGÉPA Centre-du-Québec
49-1, rue de l'Aqueduc
Victoriaville (Québec)
G6P 1M2

Obligation des membres

Tout membre qui désire faire partie de l'association doit :

- a) Adhérer à la mission, aux buts et aux objectifs de l'association;
- b) Avoir une pratique d'éducation populaire;
- c) Être un organisme de base autonome sans but lucratif (ce qui exclut les sociétés publiques, parapubliques, à but lucratif et tout regroupement d'organismes);
- d) Ne pas être reconnu comme étant un groupe, mouvement ou parti politique;
- e) Avoir son siège social sur le territoire du Centre-du-Québec;
- f) Respecter les règlements de l'association;
- g) Payer sa cotisation annuelle.